



FLASH INFO

2^{ème} Trimestre 2018.

Agenda

Prenez note 

- 22 avril 18 : Ciné Rural
- 8 mai 18 : Cérémonie du souvenir
- 13 mai 18 : Iguane Club
- 26 mai 18 : Brocante
- 3 juin 18 : Ciné Rural
- 23 juin 18 : Trail de l'Abbaye de St Martin aux Bois
- 24 juin 18 : Repas Communal
- 1^{er} juillet 18 : Les Estivals

INFORMATIONS PRATIQUES :

Permanences de la Mairie :

Lundi et vendredi de

14 h 00 à 18 h 00

Jeudi de 9 h 00 à 12 h 00

03.44.51.03.55

saint-martin60@wanadoo.fr

<http://www.mairie-saint-martin-aux-bois.fr>

Permanence du Maire :

Le vendredi à partir de 18 h 00.

Horaires de la bibliothèque :

Mardi et vendredi de

17h00 à 18h30.

Restaurant de l'Abbaye :

Restaurant, traiteur, réceptions

Ouvert tous les midis

Et le soir : vendredi, samedi

Contacteur Mr HAUTECLOCHE Christian

03.44.50.61.24 ou 06.98.51.09.16.

TADAM Service de transport collectif

0810 60 00 60 ou

www.oise-mobilité.fr

ETAT CIVIL



Il nous a quitté:

- Yvan COZIC le 22 janvier 18

EN CAS D'URGENCES

- **POMPIERS DE Maignelay** le 03.44.51.54.30 ou 18, **S.A.M.U.** le 15
- **GENDARMERIE DE Maignelay** le 03.44.51.55.17 ou 17
- **CENTRE ANTI-POISON 24h/24h** le 0800 59 59 59 (n° vert gratuit)
- **MÉDECINS** : Pour connaître le médecin de garde le week-end et les jours fériés, vous pouvez téléphoner à votre médecin traitant, un répondeur vous donnera toutes les indications.
- **PHARMACIENS** : Pour connaître la pharmacie de garde les dimanches et jours fériés : tel : 3237 (0.34€/mn depuis un fixe).

CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2018 ;

Le Conseil Municipal a validé :

Le Compte Administratif 2017, qui est le résultat de l'activité 2017.

Pour le budget de fonctionnement, les recettes s'élèvent à 214 641,99 € et les dépenses à 179 969,84 €.

Pour les investissements, les dépenses s'élèvent à 158 923,42€ et les recettes à 62 497,12€

Concernant le budget Primitif 2018.

Le Conseil Municipal a décidé, une nouvelle fois, de ne pas augmenter la fiscalité locale pour cette année afin de ne pas peser sur le pouvoir d'achat des ménages. Il en résulte :

- Taxe d'habitation: 7,62 %
- Taxe Foncière Bâtie : 17,63 %
- Taxe Foncière non bâtie : 45,65 %

Le budget de fonctionnement s'établit à : 406 614 €

La section d'investissements s'établit à : 1 099 894 €

Les principaux investissements 2018, sous réserve de l'obtention des subventions, seront :

- Réfection des trottoirs
- Création d'un parking rue de l'abbaye et réhabilitation d'un bâtiment pour une affectation en local technique.
- Restauration des 7 baies de l'abbaye.

INFORMATIONS

RECENSEMENT:

Les jeunes gens et jeunes filles doivent se faire recenser dès leur 16^{ème} anniversaire. Se présenter au secrétariat de la mairie avec le Livret de Famille.

INSCRIPTIONS RENTREE SCOLAIRE 2018/2019 :

Si une scolarisation précoce de votre enfant vous intéresse, une réunion d'information aura lieu le jeudi 19 avril 2018 à 18h à l'école Charlotte Dussarps
Les familles pourront faire admettre leur enfant né en 2015 (en petite section) et 2016 (en toute petite section, sous condition de places disponibles) sur rendez-vous aux dates suivantes :

Lundi 28 mai	16h20 - 18h00
Mardi 29 mai	8h35-12h / 13h35-17h
Jeudi 31 mai	16h20 – 18h
Vendredi 1 juin	16h20 – 18h

La prise de rendez-vous se fera :

- Directement à l'école auprès du directeur.
- Par téléphone au 03 44 51 14 35.

Lors du rendez-vous, veuillez-vous munir :

- Du certificat d'inscription délivré par la mairie.
- Du livret de famille
- Du carnet de santé ou d'un certificat médical attestant que l'enfant a subit les vaccins obligatoires.
- 2 photos d'identité

INSCRIPTIONS ACCUEIL DE LOISIRS DE MAIGNELAY-MONTIGNY :

ETE 2018:

Du 9 juillet au 24 août 18 à partir de 3 ans.

Du lundi 09 au vendredi 27 juillet nous accueillons les enfants entre 7h00 et 19h00 avec possibilité de restauration le midi.

Du 09 au 13 juillet, un mini-camp sous tentes en pension complète à la base de loisirs de Jumièges-Le Mesnil (76), est proposé aux enfants des écoles primaires ! Tarif 71€ pour la semaine complète. Attention nombre de places limité.

Nous sommes également ouverts du 30 juillet au 24 août, entre 08h00 et 18h00 avec possibilité d'apporter son repas le midi.

Au programme de ces deux mois d'été : grands jeux, soirées pyjamas, sorties vélos et excursions à la journée (Parc Hérouval, Center Parcs, cinéma...). Les activités se font par groupes d'âge.

Renseignements et inscriptions directement dans nos locaux à coté de l'école maternelle (Rue Antoine Marminia), par téléphone : 03.44.78.89.16 ou par mail jeunesse@maignelay-montigny.fr

CAMPAGNE POUR LA STÉRILISATION DES CHATS

A ce jour 16 chats ont été stérilisés et tatoués à l'oreille, 15 chatons entre 2 et 4 mois ont été placés à l'association « Animaux sans toit », qui à son tour leur a trouvé une famille d'accueil.

Je continue de mener cette campagne jusqu'à ce que tous les chats soient stérilisés,

je voudrais remercier les personnes qui m'aident à attraper les chats et leur participation, ainsi que ceux qui me donnent l'accès à leur jardin. J'espère d'ici le mois de juillet réussir à stopper la prolifération des chats, mais il en reste encore à peu près une quinzaine entre Saint Martin aux Bois et Vaumont. N'hésitez pas à me contacter si vous voyez des chats errants ou des chatons abandonnés. Je tiens à rappeler aux habitants qu'un arrêté Municipal pour l'abandon des chats est en place, en espérant que cette situation ne se reproduit plus. **Marie Flavie SALLA**

TRANSFERT DE LA COMPETENCE EAU :

En application de la loi « Nouvelle Organisation Territoriale de la République » (NOTRE), la compétence « eau » a été prise par la Communauté de Communes du Plateau Picard au 1^{er} janvier 2018. Par conséquent le syndicat des Planiques qui gérait l'eau sur les communes de Montgerain, Ménévillers et St Martin aux Bois est dissout.

Un pôle Environnement a été créé à la Communauté de Communes pour assurer l'ensemble de la gestion de l'Eau sur tout le territoire du Plateau Picards.

Notre prestataire reste inchangé. Il s'agit de SUEZ (La Lyonnaise des Eaux)

Service client : TSA 70 001- 54528 LAXOU Cedex

Téléphone Service : 0 977 408 408

Téléphone Urgence : 0 977 408 408

Site : www.toutsurmoneau.fr

LA GENDARMERIE RECRUTE :



Ouverture d'un concours Sous Officier :

Session octobre 2018

Inscriptions jusqu'au 18 mai 2018 à 00h00.

Epreuve écrite le 03 octobre 2018.

Pour tous renseignements : **0 820 220 221.**

www.lagendarmerierecrute.fr

CHEQUE ENERGIE :



Le chèque énergie permet de régler les dépenses d'énergie: électricité, gaz naturel, chaleur, gaz de pétrole liquéfié, fioul domestique, bois, biomasse, ou autres combustibles destinés au chauffage ou à la production d'eau chaude. Il suffit de le remettre au fournisseur d'énergie. Pour certains fournisseurs, il est possible d'utiliser son chèque en ligne sur le portail

www.chequeenergie.gouv.fr

Nouveauté du dispositif: le chèque énergie pourra également être utilisé pour financer des travaux d'efficacité énergétique. Les travaux pouvant être financés par le chèque énergie sont ceux qui répondent aux critères d'éligibilité du crédit d'impôt transition énergétique (CITE).

Le chèque énergie est valable jusqu'au 31 mars de l'année suivant son émission.

La date de validité est inscrite sur le chèque.

Aucun démarchage à domicile ou par téléphone n'est réalisé. Les usagers ne

doivent donc en aucun cas communiquer leurs informations bancaires ou personnelles à des personnes prétendant leur fournir le chèque énergie..

Calendrier et modalité d'éligibilité

Le chèque énergie sera envoyé automatiquement par voie postale aux personnes éligibles. Il n'y a aucune démarche à faire pour le recevoir contrairement au système des tarifs sociaux de l'énergie.

Pour y être éligible, il faut simplement avoir déclaré ses revenus auprès des services fiscaux

(déclaration d'impôt sur les revenus de l'année 2016), même en cas de revenus faibles ou nuls. Il faut en outre habiter dans un logement imposable à la taxe d'habitation (même si le bénéficiaire en est exonéré).

L'administration fiscale établit chaque année la liste des bénéficiaires en fonction de 2 critères :

-Le revenu fiscal de référence du ménage déclaré chaque année.

-La composition du ménage.

Exemple: le plafond du revenu fiscal de référence donnant droit au chèque énergie est de 7700€ par an pour une personne vivant seule, et de 16 170 € pour un couple avec deux enfants.

Montant du chèque

Le montant moyen du chèque énergie est de 150€ pour 2018. Il s'échelonne de 48 € à 227€ suivant le niveau de revenus et la composition du ménage.

Le ministère de la Transition écologique et solidaire a mis en place un simulateur permettant de vérifier l'éligibilité d'un ménage au chèque énergie

<https://chequeenergie.gouv.fr/beneficiaire/eligibilite>

CARTE EUROPEENNE D'ASSURANCE MALADIE :



Vacances, séjours linguistiques, déplacements professionnels... Quelle que soit la raison de votre déplacement en Europe, n'oubliez pas de **commander au moins 15 jours avant votre départ votre CEAM**, depuis votre compte ameli.

Comment gagnez du temps ?

1 - Connectez-vous à votre compte et choisissez la rubrique « mes démarches » puis « Commander une CEAM »

2 - Indiquez la date de votre départ

3 – Validez

Vous recevrez votre CEAM par courrier directement à votre domicile. Si la date de départ est inférieure à 15 jours, le service vous propose de télécharger un certificat provisoire valable 3 mois (à votre retour de voyage, vous trouverez votre CEAM dans votre boîte aux lettres).

Valable 2 ans, la CEAM permet de prendre en charge vos soins médicaux au cours de votre séjour. Tous les membres de la famille doivent en posséder une, y compris les enfants de moins de 16 ans.

Pratique ! Vous pouvez également la commander depuis l'application ameli pour smartphone et tablette, disponible sur l'[App Store](#) et [Google Play](#).

Le saviez-vous ? En cas d'oubli de votre CEAM physique, présentez votre CEAM digitalisée, depuis votre smartphone, aux professionnels de santé consultés !

La commande la CEAM en ligne... une démarche efficace puisque dans l'Oise, vous êtes déjà 7 personnes sur 10 à la commander depuis votre compte ameli !

Vous n'avez pas encore de compte ameli ? Connectez-vous sur www.ameli.fr

PERMANENCES MISSION LOCALE



MAIGNELAY - TRICOT

Maignelay Montigny : à la Mairie – Rue F. Mitterrand
Tricot : à la Mairie, Rue Saint Antoine

Maignelay, de 14h00 à 17h00 (Conseiller : L.MOURAULT)

Tricot, de 9h15 à 12h00 (Conseiller : L.MOURAULT)
Le Jeudi 26 avril 2018

Le Mardi 17 avril 2018

SAINT JUST EN CHAUSSEE

A la Maison du Conseil départemental
60 rue de Paris – 60130 SAINT JUST EN CHAUSSEE

De 9h30 à 12h00 (Conseiller : I. CAMUS)

Le Mardi 10 avril 2018

SAINT JUST EN CHAUSSEE

8 Impasse de l'Abbaye – BP 222
60130 SAINT JUST EN CHAUSSEE
Prendre rendez-vous au 03.44.78.72.00

CARTE NATIONALE D'IDENTITE (CNI) ET PASSEPORT :

Comme annoncé précédemment, les demandes de CNI ne se font plus en Mairie. Pour notre commune, c'est en mairie de St Just en Chaussée ou Estrées St Denis.

EMPREINTES OBLIGATOIRES à partir de 12 ans au dépôt et au retrait
SIGNATURE à partir de 10 ANS (assurez-vous que l'enfant ait une signature au nom de famille)
PRÉSENCE OBLIGATOIRE au dépôt du dossier pour les enfants de moins de 12 ans

PIÈCES À FOURNIR OBLIGATOIREMENT : ORIGINAUX et les COPIES

PASSEPORT BIOMETRIQUE

CNI

1 CERFA à remplir, tous les prénoms pour toutes les personnes, nom de jeune fille pour la « Mère », document à retirer auprès de la mairie, à télécharger et à remplir en ligne ou remplir une pré-demande.

1 photo récente (moins de 6 mois) couleur, sur fond gris pâle ou bleu pâle, format 35x45 mm, sans découper les bords blancs, à tête nue, de face et non de profil, sans sourire, visage entre 32 et 36 mm

La carte nationale d'identité, le passeport, le permis de conduire, justificatif d'identité avec photo (carte vitale, permis de chasse...).

Ancien passeport à restituer

Déclaration de perte ou de vol (déclaration de perte à faire au moment du dépôt de la demande ou à présenter après téléchargement et avoir rempli en ligne ou déclaration de vol à faire en gendarmerie ou au commissariat de police)

Livret de famille

Acte de naissance avec filiation de moins de 3 mois (en cas de 1^{ère} demande pour un adulte ou si le titre est périmé depuis plus de 5 ans car impossibilité matérielle de vérifier l'authenticité du titre présenté, rajout du nom d'épouse ou veuvage et pour tout enfant mineur)

Décret de naturalisation ou Déclaration d'acquisition ou Certificat de Nationalité Française

1 justificatif de domicile de moins de 3 mois de préférence (ex : électricité, gaz, téléphone, impôts...)
Personne majeure : si vous habitez chez quelqu'un ou chez vos parents, joindre un justificatif de domicile, l'original de la pièce d'identité de l'hébergeant et une attestation sur l'honneur

POUR LES DOSSIERS POUR LES MINEURS compléter l'intérieur du dossier dans l'encadré orange sous la photo.

Jugement de divorce (avec l'autorité parentale et la résidence des enfants ou pour les femmes souhaitant conserver le nom marital)

Carte nationale d'identité du représentant légal accompagnant l'enfant (père, mère ou tuteur)

Timbres fiscaux (tarifs en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2010, possibilité de l'acquérir en ligne)

Pour 1 passeport :

86€ pour les majeurs

42€ pour les enfants de 15 à 18 ans

17€ pour les enfants de moins de 15 ans

Pour la CNI en cas de perte ou de vol :

25€

ENVIRONNEMENT :

Le ramassage des déchets verts reprendra le **16 avril jusqu'au 3 août**, puis **du 03 septembre au 26 octobre**. **Pas de ramassage au mois d'août.**

La collecte est limitée à 5 sacs par foyer et par semaine. Les sacs réutilisables au logo du Plateau Picard sont à retirer en mairie. Ils sont les seuls acceptés. Sont concernées les tontes et les petites tailles de haies.

En aucun cas les tas de broussailles ou de grosses branches déposées sur le trottoir à même le sol ne seront pas ramassés.

Nous vous rappelons que les poubelles (déchets ménagers) et les sacs (déchets verts) doivent être impérativement sortis la veille au soir du ramassage pour éviter les mauvaises odeurs sur la voie publique et ne pas être déposés sur les pelouses de la commune.

Rappel du jour des ramassages : le mercredi matin les déchets verts, le vendredi matin les déchets ménagers.

▪ Horaires de la déchetterie de Maignelay

	en été (mars à octobre)	
Lundi	-	14h - 18h
Mardi	9h - 12h	14h - 18h
Mercredi	-	14h - 18h
Jeudi	-	14h - 18h
Vendredi	9h - 12h	14h - 18h
Samedi	9h - 12h	14h - 18h

Il est rappelé qu'il est formellement interdit, sous peine d'amende, de déposer des déchets aux abords des containers de tri sélectif.

Nous rappelons aux propriétaires de chiens de veiller à ce que leur animal ne fasse pas leurs besoins sur les trottoirs.

CEREMONIES ET MANIFESTATIONS

- **Dimanche 22 avril 18** : Ciné Rural avec la projection du film « la Ch'tite Famille »
- **Mardi 8 mai 18** : La cérémonie du souvenir du 08 mai 1945 aura lieu à 9h00, rendez-vous à 8h45 devant la mairie pour le recueillement et dépôt de gerbes de fleurs au monument aux morts, puis au cimetière. Retour à la salle communale pour le pot de l'amitié
- **Dimanche 13 mai 18** : L'« Iguane club » organise comme tous les ans un défilé de motos qui effectuera un passage à St Martin aux Bois, et sera suivi d'une journée festive à Méry La Bataille (spectacle de motos).

- **Samedi 26 mai 18** : Brocante à St Martin aux Bois, organisée par l'Association Familiale et Rurale sur la place communale de 7h00 à 18h00, les inscriptions et renseignements auprès de Mme Chambrelant au 06.59.18.28.31.

- **Samedi 23 juin 18** :



«Trail de l'Abbaye de St Martin aux Bois». Courses pédestres au départ de la Rue des Bois de St Martin aux Bois. Pour une distance de 8 km et 16 km, parcours en sous-bois et plaine, **inscriptions 10 € à partir de 16h30** récompenses aux 3 premiers de chaque catégorie, pour tous renseignements contacter **Thiou Ludovic au 06.82.51.13.50.**

- **Dimanche 24 juin 18** : Fête communale.

Comme les années précédentes, la commune vous invite au repas champêtre gratuit pour les habitants de St Martin aux bois, à 12H00 sur la place. Moment de convivialité, ce repas sera accompagné d'une animation, de musique, de structures gonflables, pour le bonheur de chacun petits ou grands.

Un flash infos vous sera communiqué au mois de mai pour les inscriptions.

- **Dimanche 01 juillet 18**: Ouverture des Estivales à l'Abbaye.